



## PROCÈS-VERBAL

Bureau Communautaire du 03 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

### Etaients présents :

**BESNE** : Mme Sylvie CAUCHIE

**DONGES** : M. François CHENEAU

**LA CHAPELLE-DES-MARAIS** : M. Franck HERVY

**MONTOIR-DE-BRETAGNE** : M. Thierry NOGUET

**PORNICHET** : M. Jean-Claude PELLETEUR

**SAINT-ANDRE-DES-EAUX** : M. Mathieu COENT

**SAINT-JOACHIM** : Mme Marie-Anne HALGAND

**SAINT-MALO-DE-GUERSAC** : M. Jean-Michel CRAND

**SAINT-NAZAIRE** : M. David SAMZUN, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Eric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Christophe COTTA, Mme Béatrice PRIOU, M. Xavier PERRIN

**TRIGNAC** : M. Claude AUFORT

**Ordre du jour :**

- Appel nominal
- Désignation d'un secrétaire de séance
- 

♦ **Délibérations :**

**Rapporteurs**

**Commission Services au public et Cadre de vie**

1 - Mobilité - Hélyce+ - Extension du centre technique d'exploitation des bus « Cetex Sud » sur le territoire de Saint Nazaire - Marchés publics de travaux - Autorisation de signature **(B. Priou)**

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs:

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par Mme Céline GIRARD RAFFIN ce qu'accepte le Bureau communautaire à l'unanimité.

**David SAMZUN**

Si vous êtes d'accord, je vous propose d'ouvrir le Bureau communautaire, en sachant que je vous propose de désigner Céline GIRARD RAFFIN pour être secrétaire de séance.

J'ai précisé que Claude AUFORT, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Mathieu COËNT, Christophe COTTA, Jean-Michel CRAND, Céline GIRARD-RAFFIN, Marie-Anne HALGAND, Franck HERVY, Thierry NOGUET, Céline PAILLARD, Béatrice PRIOU, Éric PROVOST, Jean-Claude PELLETEUR, Xavier PERRIN et moi-même sommes présents.

## COMMISSION SERVICES AU PUBLIC ET CADRE DE VIE

### **Délibération n° 1 - Mobilité - HéliYce+ - Extension du centre technique d'exploitation des bus « Cetex Sud » sur le territoire de Saint Nazaire - Marchés publics de travaux - Autorisation de signature**

**Béatrice PRIOU, Vice-présidente,**

Expose,

Le développement et l'électrification progressive de la flotte de bus nécessitent la restructuration et l'extension du centre d'exploitation technique existant. Le projet de restructuration du site consiste en la réalisation d'environ 2 800 m<sup>2</sup> de surfaces utiles supplémentaires sur le site du CETEX actuel afin de permettre :

- l'accueil des nouveaux agents accompagnant le déploiement des nouvelles lignes. Un nouveau bâtiment en R+2 doit être construit au droit du siège actuel (nord du site). Il accueillera les locaux des vestiaires, de la prise de service et de pause des agents roulants, des locaux de commande et de régulation des bus, des locaux tertiaires et administratifs de la STRAN ainsi qu'un local vélo.
- l'extension de part et d'autre de l'atelier mécanique pour accueillir quatre nouvelles travées de maintenance des bus électriques, des vestiaires, un local de pause pour le personnel de l'atelier et un nouveau magasin de pièces détachées.

Ces nouvelles constructions à vocation technique bénéficient d'une architecture résolument urbaine capable de s'intégrer dans le paysage du centre-ville de Saint-Nazaire.

Le local de la prise de poste et les locaux sociaux et syndicaux seront démolis afin de favoriser la fluidité des entrées et sorties du site.

Le réaménagement du parking étant prévu dans le cadre d'une phase ultérieure d'électrification du remisage, seules quelques interventions d'aménagements ponctuels seront réalisées dans le cadre du présent projet (modification du marquage au sol, ajout de clôture légère de sécurisation...).

La CARENE a confié à Loire-Atlantique Développement - SPL, un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour agir en son nom, pour son compte et sous son contrôle, afin de mener à bien ce projet.

En qualité de mandataire, après un concours de maîtrise d'œuvre suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence, Loire-Atlantique Développement – SPL a signé un marché en février 2024 avec l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de concevoir et suivre la réalisation du projet (équipe composée des cabinets DLW Architecture, AIA Ingénierie, AIA Environnement, AIA Management, SCE, ITAC, Boite à paysages).

Les études ont permis de stabiliser en détail le programme des travaux à réaliser, pour un coût global d'opération de 13 519 645 € HT validé par délibération du Conseil communautaire en date du 04 février 2025.

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> juillet 2025, le Bureau communautaire a autorisé Loire-Atlantique Développement - SPL à lancer une consultation en vue de la conclusion des marchés de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération sur la base d'un coût prévisionnel de travaux de 8 263 685 € HT sur lequel le maître d'œuvre s'est engagé lors de la remise des études avant-projet définitif – APD - (valeur de février 2024). Ce montant est porté à 8 422 797,42€ HT en valeur d'octobre 2025 correspondant au mois de remise des offres par les candidats.

En phase projet – PRO -, ce coût prévisionnel des travaux a été réévalué par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 8 277 487,30€ HT en valeur de juillet 2025, et 8 416 498,54€ HT en valeur d'octobre 2025. C'est donc sur cette référence de coût prévisionnel des travaux que l'analyse des offres a été effectuée.

Les résultats de l'appel d'offres du projet de « CETEX SUD » ont été présentés à la Commission d'appel d'offres de la CARENE le 05 février 2026 qui propose d'attribuer les lots suivants :

N° de lot	Libellé du lot	Attributaires	Montant de l'offre HT
Lot 1 :	DESAMIANTAGE / CURAGE DECONSTRUCTION	CHARIER TP	78 214,00 €
Lot 2 :	VRD / DE POLLUTION	CHARIER TP	1 687 357,80 €
Lot 3 :	FONDACTIONS SPECIALES	FRANKI FONDATIONS /FAYAT	299 184,00 €
Lot 4 :	GROS ŒUVRE / MACONNERIE	DONADA	1 662 209,57 €
Lot 5 :	CHARPENTE BOIS	CHARPENTE CENOMANE	419 000,00 €
Lot 6 :	CHARPENTE METAL	Petit lot lancé en MAPA	
Lot 7 :	FACADE BARDAGE	Petit lot lancé en MAPA	
Lot 8 :	ETANCHEITE	SMAC	307 830,00 €
Lot 9 :	SERRURERIE – METALLERIE	Petit lot lancé en MAPA	
Lot 10 :	MENUISERIES EXTERIEURES	SERRU	290 084,82 €
Lot 11 :	MENUISERIES INTERIEURES	PERRIN	252 592,76 €
Lot 12 :	PLATRERIES	Lot déclaré sans suite relancé en MAPA (petit lot)	
Lot 13 :	RETELEMENTS DE SOLS SOUPLES	OUEST HORIZON	27 702,53 €
Lot 14 :	RETELEMENTS DE SOLS SCHELLES	OUEST HORIZON	91 928,42 €
Lot 15 :	FINITIONS – PEINTURES	RENAISSANCE	94 541,37 €
Lot 16 :	CVC – PLOMBERIE	SPIE	895 732,62 €
Lot 17 :	ELECTRICITE	INEO ATLANTIQUE / EQUANS	1 125 000,00 €
Lot 18 :	EQUIPEMENT DE LEVAGE	STERTIL	44 920,00 €
Lot 19 :	AIR COMPRIE	Lot sans suite relancé sans publicité ni mise en concurrence	
Lot 20 :	PASSERELLES	SGR	120 400,00 €
Lot 21 :	PONT ROULANT	ADC	30 000,00 €
Lot 22 :	APPAREIL ELEVATEUR	ABH	25 000,00 €
Lot 23 :	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	VALLOIS	89 022,96 €
<b>TOTAL EN € HT</b>			<b>7 540 720,85 €</b>

Le montant total des lots que la Commission d'appel d'offres propose d'attribuer, additionné aux coûts prévisionnels des travaux lancés en procédure adaptée ouverte (procédure dite des « petits lots ») ou sans publicité ni mise en concurrence (procédure dite des « très petits lots ») est ainsi porté à 8 882 246,31 € HT, soit 5,53% de plus que le montant estimé par le maître d'œuvre à l'issue des études de projet.

Bien que supérieur aux estimations du maître d'œuvre, ce montant entre dans l'Autorisation de Programme de l'opération qui comprend une réserve suffisante pour couvrir d'éventuels aléas (10%) et des révisions de prix à hauteur de (8%) au regard de l'évolution des indices constatée à ce jour.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- autoriser la signature des marchés publics susvisés et toutes les pièces se rapportant à ce dossier, par Loire-Atlantique Développement SPL, en tant que mandataire de la CARENE, dans le respect des procédures et des instances mises en place par la CARENE,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Les crédits correspondants sont imputés au budget annexe « Transports et déplacements » de la CARENE, AP 43, pour les dépenses qui relèvent du remisage des bus électriques et au budget annexe « Transition énergétique » de la CARENE, AP 54, pour les dépenses qui relèvent des ombrières photovoltaïques.

**Le Bureau, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Votants : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

**2 élus n'ont pas pris part au débat et au vote : Mme Sylvie CAUCHIE et M. Christophe COTTA**

#### Débats Délibération n°1

#### **Béatrice PRIOU**

Pour préciser pourquoi il a été décidé de proposer cette délibération dans le cadre de ce Bureau exceptionnel : c'est à la fois, suite à la dernière commission d'appel d'offres, car nous avons été très interrogatifs, les élus en présence, Mrs PROVOST et PERRIN, Madame CAUCHIE et moi-même, et suite à la présentation des différents lots et notamment les différences importantes entre ce qui avait été identifié comme montant, aussi bien en augmentation qu'en diminution, avec ce qui avait été prévu,

De plus, l'attitude désinvolte de la maîtrise d'œuvre ne nous a pas permis d'être dans une posture rassurée au regard de l'enjeu du marché.

#### **Claude AUFORT**

Est-ce qu'il y a une centrale photovoltaïque ?

#### **Michelle BURNET**

Le projet de centrale photovoltaïque est piloté indépendamment du projet de construction du Cetex. Il fait l'objet d'une étude de faisabilité spécifique et les arbitrages seront effectués selon la qualité du modèle économique auquel on va arriver.

#### **David SAMZUN**

Est-ce que cela appelle des prises de parole ? Des remarques ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Unanimité.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité (14 voix pour).*

*2 élus n'ont pas pris part au débat et au vote : Mme Sylvie CAUCHIE et M. Christophe COTTA*

Nous avons épuisé l'ordre du jour, merci pour ce Bureau communautaire.

La séance est levée à 14h15.

Le Président  
David SAMZUN



Le secrétaire de séance  
Mme Céline GIRARD RAFFIN



Publié sur le site de la CARENE conformément aux dispositions des articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales  
le :

**28 MAI 2026**

